

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE du 11 avril 2022

Présents : Messieurs N. Rostaing, D. Arrouy, T. Arrouy (avait prévenu qu'il partirait à 19h30, a participé à tous les votes de séance), B. Corrège, JL Ripouil, J. Hurtado.
Mesdames F. Boutonnet, E. Gomez, S. Dussenty, P. Poiraud, F. Chochon La Touche (avait prévenu qu'elle arriverait à 19h30, a participé à tous les votes de séance).

Ordre du jour initialement prévu :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2022
2. Vote du budget primitif 2022,
3. Vote du compte administratif 2021,
4. Vote des taxes directes locales,
5. Vote des subventions aux associations,
6. Questions diverses.

Début de séance à 18h30,

Secrétaire de séance : M. Dominique ARROUY

En introduction de ce conseil Monsieur le Maire nous informe :

- Qu'il a déposé deux plaintes auprès de la gendarmerie de Cazères en fin de semaine dernière. Ces deux plaintes sont associées pour l'une, à des menaces verbales à son encontre et pour l'autre, à un incendie volontaire dans l'espace public qui s'est produit dans la nuit du 7 avril 2022. Cet incendie a détruit tous les conteneurs de déchets situés contre le bâtiment de la mairie ainsi que le panneau d'affichage communal et endommagé tout le mur Sud du bâtiment de la mairie, le mur mitoyen entre la propriété de la mairie et la parcelle voisine, le portail métallique d'accès aux conteneurs et le tuyau d'évacuation des eaux pluviales du toit de la mairie.
- Qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour une délibération sur les moyens à mettre en œuvre pour protéger les bâtiments publics de la commune suite aux événements survenus le 7 avril.
- Que le point 3 de l'ordre du jour ne sera pas traité en séance car il a déjà été traité lors du dernier conseil municipal (erreur de transcription).

En conséquence des deux points précédents et suite au vote à l'unanimité du conseil, le **nouvel ordre du jour** est le suivant :

1. Délibération sur les moyens à mettre en œuvre pour protéger les bâtiments publics
2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2022
3. Vote du budget primitif 2022,
4. Vote des taxes directes locales,
5. Vote des subventions aux associations,
6. Questions diverses.

1°/ Délibération sur les moyens à mettre en œuvre pour protéger les bâtiments publics

Le projet initial de vidéo protection du village présenté aux habitants et soumis à consultation citoyenne en mars 2022 a été abandonné par la mairie suite au résultat du vote qui s'est avéré défavorable. Ce projet concernait la surveillance des voies de circulation aux environs de la salle des fêtes, de la mairie et de la place du village au sens large, du carrefour de l'église et de toutes zones de collecte des déchets.

Suspension de séance à 18h50

Suite à la demande d'intervention d'un habitant pour trouble à l'ordre public causé par un autre habitant,

N. Rostaing et T. Arrouy quittent la salle pour se rendre sur place.

Reprise de séance à 19h00

M. le Maire est revenu, T. Arrouy est resté sur place pour contrôler la situation.

Nouvelle suspension de séance à 19h05

Suite de la situation de trouble à l'ordre public, Monsieur le Maire est appelé en séance par les gendarmes pour expliquer la situation en cours de développement.

Reprise de séance à 19h10

T. Arrouy revient en séance

Suite aux événements de la semaine dernière (incendie criminel contre le mur sud du bâtiment de la mairie qui aurait pu conduire à la destruction de la mairie sans l'intervention des pompiers), Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de mettre en œuvre des moyens techniques pour protéger les biens publics de notre commune et plus spécifiquement : le bâtiment de la mairie et ses annexes (local archives, préau, local des associations, hangar), la halle et la maison Ribet, la salle des fêtes et enfin l'église.

- Même si ce projet passe par le déploiement de caméras vidéo pour la protection des bâtiments, il est complètement différent du projet de vidéo protection présenté lors des vœux du maire et soumis au vote des citoyens. En effet, **ce nouveau projet est désormais concentré uniquement sur les bâtiments publics.**
- Le seul objectif est de dissuader ceux qui seraient tentés de les vandaliser et de réunir des preuves pour que la gendarmerie identifie les malfaiteurs afin de pouvoir éviter toute récidive.
- **Pas de caméra dirigée sur les voies publiques, ni sur les habitations.** Les habitants ne pourront pas se sentir « sous surveillance permanente » même s'il n'en avait jamais été question dans le projet précédent.
- Par rapport au projet initial, le nombre de caméras à installer pour remplir l'objectif sera bien moindre (au minimum il y aura 4 caméras en moins), le coût du projet sera également moins élevé (env. 11 500€ HT au lieu de 15 000 €HT).
- Le Maire doit prendre une décision impérativement lors de ce conseil. En effet, un délai exceptionnel nous a été accordé afin de pouvoir changer l'objet de la demande de subvention précédemment demandée auprès de la communauté des communes pour l'achat d'un terrain. Cela permettra d'obtenir 70% de subvention au total sur ce projet de protection des biens publics.

Mme P. POIRAUD s'exprime en suggérant que, si ce projet est accepté à la majorité, alors il faudra impérativement expliquer aux habitants les raisons du choix du conseil. M. le maire précise que c'est une évidence pour lui et il s'engage à communiquer sur ce nouveau projet.

F. Chochon La Touche arrive en séance à 19h30

Après que chaque conseiller se soit exprimé tour à tour sur le sujet, Monsieur le Maire demande de procéder au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

- Abstention : 1
- Contre : 2
- Pour : 8

2°/ Approbation du compte-rendu du 21 mars 2022

Vote : accepté à l'unanimité.

T. Arrouy quitte à 19h35 la séance car il a une contrainte. Mais il informe le conseil de ses choix de votes sur les points suivants

3° / Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif tel qu'il a été réalisé en trésorerie.

Dépenses de fonctionnement : 248 249,73 €

Recettes de fonctionnement : 248 249,73 €

Dépenses d'investissement : 171 973.80 €

Recettes d'investissement : 171 973.80 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif 2022.

Précisions apportées par Monsieur le Maire sur le budget 2022 :

- Le montant estimé de la vente prochaine de la maison La Gourgue n'a pas été comptabilisée comme « recette » dans la partie « investissement » du budget.
- En 2023, nous espérons faire baisser les coûts associés au photocopieur (location machine + consommables) qui sont très élevés en faisant intervenir une société qui pourrait nous aider à les réduire, notamment au niveau du coût d'impression par page. Actions en cours pour étudier les solutions avec cette société. En ce qui concerne le

contrat de location actuel avec la société Toshiba, nous sommes encore engagés par contrat jusqu'à fin décembre 2023, nous ne pouvons pas le résilier avant cette date.

- Une analyse des contrats avec PVI (Société de maintenance des systèmes d'alarme pour la mairie et la salle des fêtes) sera également menée.
- Les dotations de l'Etat pour 2022 sont quasiment identiques à celles de 2021.

L'ensemble des conseillers vote à l'unanimité le budget primitif 2022.

4°/ Vote des taxes directes locales

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal, de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents considère qu'il n'y a pas lieu de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales et vote comme suit le taux des taxes pour 2022 :

- Taxe foncière (bâti) : 40.85 %
- Taxe foncière (non bâti) : 83.01 %

L'ensemble des conseillers vote à l'unanimité la délibération sur les taxes directes locales.

5°/ Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Nicolas ROSTAING, Maire, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes et des Sports : 2 500 €
- Chœur à cœur : 250 €
- ACCA de Mauran : 250 €
- Les Fous du Bois : 70 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 100 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents attribue la somme totale de 3 170 € à l'article 6574.

6/ Questions diverses

- **Changement d'adresse e-mail de la mairie**

Monsieur le Maire nous informe que, suite au changement de fournisseur internet (résiliation du contrat avec Orange au profit du fournisseur Occitanet), notre système de messagerie est désormais hébergé par la société OVH pour un coût de 0.99€ HT par mois.

Le nouvelle adresse e-mail de la mairie est désormais : « secretariat@mairie-mauran31.fr »

- **Appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des communes du Pays Sud Toulousain**

Monsieur le Maire nous informe que dans le cadre de son plan climat air énergie territorial et en lien avec sa mission culture, le Pays Sud toulousain lance le 2nd appel à manifestation d'intérêt auprès des communes du territoire, dans le but de sensibiliser, au travers du média artistique cinématographique « La Bobine verte – cinéma itinérant en plein air », aux enjeux du changement climatique.

Les projections sont prises en charge par le Pays Sud Toulousain pour les nouvelles communes et à 50% pour celles en ayant bénéficié en 2021.

Les inscriptions seront prises en compte dès réception du formulaire intégré à l'AMI. Elles se clôturent le 29 avril.

Les Communes sont encouragées à intégrer cette projection à un évènement culturel, sportif et/ou festif existant (fête locale, concours de pétanque, journée vélo, balade...) et de lier l'évènement avec le milieu scolaire. Il est vivement recommandé de prévoir un moment de convivialité autour d'une restauration et buvette sur place.

Des dates de projection de films documentaires sont proposées par « La bobine verte » pendant les mois de juin et juillet (6 dates disponibles à ce jour en juin et juillet). Le village peut choisir le documentaire qu'il souhaite projeter sur une base de 15 proposés.

Il n'y a pas de charge financière pour la commune, si ce n'est d'offrir 4 repas aux organisateurs.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de donner leur avis sur la possibilité d'organiser une telle manifestation. **L'ensemble des conseiller est favorable.**

Monsieur Dominique Arrouy propose d'intégrer la projection du documentaire choisi au « **Repas des voisins** » dont la date n'est pas encore validée par le Comité des fêtes. L'idée serait de se réunir ensemble autour d'un repas partagé entre habitants puis, la nuit venue, regarder le documentaire tous ensemble et en débattre entre nous ensuite. L'ensemble des conseillers adhère à cette idée qu'ils trouvent bonne.

Monsieur le Maire propose de soumettre cette manifestation jointe « Repas des voisins et Projection de documentaire » à l'avis du comité des fêtes.

Affaire à suivre...

- **Célébration du 8 Mai 1945**

Monsieur le Maire propose d'organiser cette année une célébration du 8 Mai 1945. La célébration se déroulerait au cimetière en présence des habitants et de leurs enfants et petits-enfants. Il y aurait un dépôt de gerbe, une lecture faite par Monsieur le Maire et des enfants, s'il y a des volontaires. La Marseillaise serait diffusée en fin de célébration via la sono de la mairie et les personnes qui le souhaitent seraient invitées à la chanter. Un verre de l'amitié à la salle des associations clôturerait cette matinée.

Sur conseil de M. Benjamin Corrège, il serait bien de nous coordonner avec la commune de Martres Tolosane celle-ci célèbre aussi cette manifestation avec les enfants des écoles de Martres, école que les enfants de Mauran fréquentent. Monsieur le Maire va contacter Martres pour vérifier les horaires de leur manifestation et éventuellement ajuster les nôtres.

- **Intervention expert assurance suite déclaration sinistre feu aux abords de la mairie**

Monsieur le maire nous informe que l'expert va venir nous rendre visite la semaine prochaine pour évaluation des dégâts sur place.

- **Enquête citoyenne soumise aux citoyens en mars 2022.**

Monsieur le maire nous informe que lui-même et D. Arrouy ont commencé l'analyse des réponses de nos 58 concitoyens qui ont pris le temps de donner leurs avis.

Une synthèse de cette analyse sera distribuée à l'ensemble du conseil, puis des habitants, notamment via le site internet de Mauran.

- **Bibliothèque de Mauran.**

Monsieur le maire nous informe que les livres de la bibliothèque de Mauran seront bientôt proposés aux habitants qui souhaitent les lire. Les livres sont actuellement présentés sur étagères dans une pièce spécialement aménagée au 1^{er} étage de la mairie et indépendante de l'appartement. Ils sont tous répertoriés. Les livres seront prêtés et non consultables sur place.

En fonction du succès de cette proposition, le conseil décidera de l'avenir des livres. À noter que lorsque les gros travaux de rénovation de l'appartement de la mairie commenceront, il faudra leur trouver une nouvelle place car la bibliothèque actuelle redeviendrait une chambre intégrée dans l'appartement, comme à l'origine.

M. B. Corrège informe le conseil qu'une nouvelle médiathèque doit voir le jour à Martres-Tolosane quand l'espace Angonia sera terminé.

- **Boite à livres.**

Le projet d'installation d'une boite à livres est lancé. Une petite équipe de volontaires s'en occupe. Une grande cage à oiseaux sur pieds a été gracieusement donnée à la mairie par une famille de Mauran pour servir de support. Quelques réparations, du nettoyage, l'installation de panneaux latéraux et d'une porte sont nécessaires pour la rendre opérationnelle.

Fin de séance à 20h30

Le secrétaire de séance, Dominique ARROUY.

Documents préparatoires à ce conseil municipal

Monsieur le Maire a transmis aux membres du conseil une copie papier du récapitulatif des budgets de fonctionnement et d'investissement au format Excel.

Cette copie leur a été remise la semaine qui a précédé ce conseil.

Ce document est consultable en mairie sur simple demande.